

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE M. THOMAS STETTLER, DÉPUTÉ (UDC) INTITULÉE « « PEACE AND LOVE » ... LE CANNABIS ? » (N°2752)

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite citée en marge portant sur les problèmes de consommation de cannabis et de prévention. A l'instar d'autres cantons, le Jura est également confronté à cette problématique, mais à moindre échelle. Les débats d'experts tout comme les appréciations de la population en général apportent leur lot de contributions diverses. Indépendamment de la question de la dépénalisation ou non de la consommation, toutes les considérations abondent dans le sens de la nécessité de programmes de prévention pour éviter de banaliser les effets de la consommation occasionnelle ou régulière chez les jeunes. En effet, on ne saurait taire le fait que fumer du cannabis a des effets sur la santé plus ou moins marqués en fonction des situations individuelles, du mode de vie et des réseaux des jeunes. Le Gouvernement estime que par rapport à une population vulnérable comme celle des jeunes, il a lieu de tenir un discours clair visant à éviter la consommation tout en développant des outils de prévention afin de les sensibiliser à ses conséquences.

1. Dans le Jura quel est le pourcentage de personnes consommant régulièrement du cannabis hospitalisées dans les institutions psychiatriques ?

Concernant cette question en particulier, le nombre de consommateurs réguliers de cannabis qui sont hospitalisés ne peut être déterminé avec précision par les différents services concernés. En effet, la problématique des consommateurs de cannabis hospitalisés est plus large et plus vaste, car les liens entre consommation de cannabis et troubles psychiatriques sont multiples et complexes. Au niveau clinique, il apparaît en effet difficile, voire impossible, de déterminer avec précision les causes de l'hospitalisation, bien que la comorbidité entre troubles psychiatriques et consommation de cannabis soit connue.

2. La consommation de cannabis dans les écoles Jurassiennes pose-t-elle des problèmes de comportements tels que violence démotivation ou déscolarisation.

Pour le secondaire I, les directions n'ont pas eu à déplorer ces dernières années de situations difficiles liées à la consommation de cannabis (ou autres drogues). Cependant, si des cas devaient se présenter, les infirmières scolaires et, au collège de Delémont, l'intervenante socio-éducative, prendraient les mesures utiles pour accompagner l'élève dans la recherche de solutions.

En ce qui concerne le secondaire II, aucun acte de violence lié à la consommation de cannabis n'a été mis en évidence à ce jour. Toutefois, des situations de démotivation et/ou d'absentéisme ont été relevées par les directions des divisions qui, après avoir identifié les cas, ont pris des mesures d'accompagnement par les médiateurs, par les infirmières scolaires ou encore par les groupes ressource qui s'appuient notamment sur les spécialistes de Transat pour le suivi spécifique et individuel.

3. Quels moyens sont mis en œuvre pour combattre la banalisation et la consommation de cannabis dans les écoles et les familles jurassiennes ?

Dans le cadre du Programme de prévention du tabac, un quizz relatif aux différentes consommations potentiellement addictives est proposé depuis la rentrée 2014-2015 à toutes les classes de 7H. Le cannabis est ainsi l'une des substances abordée à travers ce quizz. Une évaluation du projet est en cours de réalisation.

Dans le cadre des écoles, tant pour le niveau obligatoire que postobligatoire, les infirmières scolaires sont une ressource importante en lien avec la santé des élèves. Selon de récentes statistiques, la consommation de produits pouvant entraîner une forme de dépendance (cigarette, alcool, cannabis) ne représente pas un motif de consultation très important (moins d'un pourcent des élèves vont voir l'infirmière scolaire pour une question / un souci en lien avec la consommation de tels produits).

Au niveau du secondaire II, une série d'actions de prévention contre les addictions sont mises en place, en particulier lors des journées de prévention et à travers des conférences données par des spécialistes. A ce titre, Addiction Jura a un mandat de prévention pour des interventions en milieu scolaire.

Au vu de ce qui précède, il peut être précisé que les milieux scolaires n'observent pas d'augmentation sensible de troubles de comportement ou d'attitudes inadaptées liés à la consommation de cannabis.

Toutefois, cette observation générale ne saurait signifier qu'il n'y a pas ponctuellement des situations individuelles nécessitant un encadrement et/ou un accompagnement professionnel adéquat.

En conclusion, le Gouvernement estime que la problématique liée à la consommation de cannabis n'est pas prise à la légère. L'ensemble des partenaires de l'école sont régulièrement sensibilisés à cette question et assurent une forme de veille de la situation, garantissant ainsi à l'ensemble des élèves concernés une prise en charge adéquate si la consommation de cannabis devait entraver le parcours scolaire ou le cursus de formation.

Delémont, le 25 août 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier


Jean-Christophe Kübler